

ANNEXE – GESTION DES EFFECTIFS

Coordonnées et résumé des règles de convention collective Centre jeunesse de l'Estrée

<p>Équipe de gestion des effectifs de l'ex-établissement Centre jeunesse de l'Estrée (foyer de groupe Kelly, villa Marie-Claire, C.S.R.E. Granby et bur. de Cowansville, et points de service Asbestos, Granit, Haut-Saint-François, Memphrémagog-Coaticook, Sherbrooke, Val-Saint-François et Val-du-Lac) 500 rue Murray, Sherbrooke, J1G 2K6</p>
<p>Personnes-ressources Numéro de téléphone : 819 780-2220 Raymonde Foucher, technicienne en administration : poste 47379 Aurey-Lee Beaulieu - catégorie 3 - 47023</p>

SUJET	FIQ (cat. 1)	SCFP (cat. 2)	CSN (cat. 3)	APTS (cat. 4)
Disponibilité minimale à l'embauche		Besoins de l'employeur pendant 6 mois	Besoins de l'employeur pendant 6 mois	Besoins de l'employeur pendant 6 mois
Disponibilité minimale obligatoire	4 jours/2 sem. dont 1 fds/2 sur 2 quarts	Pendant période de congés annuels et congés des fêtes : 4 jrs/semaine dont 1 fds sur 2	6 jrs/2 sem. dont 1 fds sur 2. En tout temps doit être disponibles soit les lundis et vendredis ou lundi et vendredi et deux journées consécutives incluant le 25 décembre ou 1 ^{er} janvier	Pendant période de congés annuels et congés des fêtes : 4 jrs/semaine dont 1 fds sur 2 et un vendredi soir
Modification de la disponibilité et fréquence	Une fois par période de trois mois. Actualisée 7 jours après réception	Maximum de 4 fois par année entre le 1 ^{er} avril et 31 mars, applicable 2 jours après réception.	Une fois par période de 3 mois en respectant les dates de tombées de l'horaire	Maximum de 4 fois par année entre le 1 ^{er} avril et 31 mars, applicable 2 jours après réception
Particularités	De la P3 à P6, ne peut être modifiée. Peut être modulée pendant cette période si modifiée avant le 1 ^{er} avril		En plus de la modification une fois par période de 3 mois, peut soumettre au plus tard le 1 ^{er} avril sa disponibilité de P3 à P6.	
Sorties des horaires	Au moins 7 jours à l'avance		Au moins 7 jours à l'avance	
Disponibilité de temps supplémentaire	Expression de disponibilité par formulaire sur base volontaire et modifiable en tout temps selon les modalités			
Modalités de fonctionnement de la liste de rappel	<p><u>Délais de retour affectation moins de cinq (5) jours</u> * plus de 2 heures avant début du quart : 15 minutes * entre 1 heure et 2 heures : 5 minutes * moins de une (1) heure: premier qui retourne l'appel</p>			
	<p><u>Délais de retour affectation plus de cinq (5) jours</u> * début dans moins de 5 jours civils : 1 heure * début dans 5 jours et plus : 6 heures</p>			
Négligence de disponibilité	*Non-retour d'appels dans les délais *Refus de quart *Absence non motivée			
En cas d'absence	Aviser équipe de la gestion des effectifs entre 7h30 et 17h30 du lundi au vendredi en composant le 819 566-7000, poste 51450 (ne pas laisser de message).			
En cas d'absence à l'extérieur des heures ouvrables	Entrer en communication avec le coordonnateur en téléphonant au 819 864-4221 poste 53264 (ne pas laisser de message).			